



CONSEIL DE QUARTIER N°2

Réunion du 29 mars 2017

Salle des Mariages

Compte-rendu

Muriel MOSNAT, Adjointe au Maire, Présidente du CQ2, ouvre la réunion publique en indiquant que le thème principal de cette soirée est l'aménagement des rues Pasteur, Emile Berthier et Victor Hugo. Celui-ci faisant suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée par le Cabinet TRANSITEC.

Participent à la réunion, Bernard ZUNINO, Maire de Saint-Michel-sur-Orge, Carole COUTON, Adjointe au Maire, Vice-présidente du CQ2, Joseph DELPIC, Adjoint au Maire en charge de la voirie. François CAMPEAU, Directeur des Services Techniques, Corinne BEDART-DELPORTE, responsable du service Cadre de Vie, Damien LUNDY, son adjoint.

Corinne BEDART-DELPORTE, responsable du service Cadre de Vie explique dans quel contexte s'est déroulé la concertation et présente les préconisations qui ont été faites par le cabinet TRANSITEC.

Parmi elles, deux problématiques ont été identifiées, la circulation des rues Pasteur et Berthier.

Rue Pasteur :

Afin de sécuriser les circulations piétonnes, il faut élargir les trottoirs. Pour cela, le sens unique est obligatoire cette rue est très fréquentée personnes qui reviennent de la gare notamment. En découle 3 alternatives sont proposées pour sa mise en sens unique :

Action locale 3/7 : Rue Pasteur

Mise en sens unique → modification des itinéraires de bouclage. 3 alternatives :

- A – Mise à sens unique vers le Sud : bouclage avec Sainte-Geneviève et Victor Hugo ;
- B – Mise à sens unique vers le Nord : bouclage avec Sainte-Geneviève et Victor Hugo ;
- C – Mise à sens unique vers le Sud : bouclage avec Sainte-Geneviève, Guette, Parc, Allende.



Pour l'option A, il est souhaité que l'on fasse attention aux transports en commun et éventuellement envisager la mise en place de feux tricolores. Cependant, les feux ne sont pas une option viable dans la mesure où ils seraient trop éloignés les uns des autres.

Dans les options A et B, des améliorations devront être apportées pour aménager les angles des rues. Celles-ci se feront en relation avec le Conseil départemental dans le cadre de l'aménagement de la rue de Sainte-Geneviève.

A la question posée relative à la création d'une piste cyclable sur ces itinéraires, il a été répondu que cela nécessiterait plus de place et que cela impacterait forcément sur la largeur du trottoir ou de la chaussée pour les véhicules. Le but de l'aménagement est justement de ne pas mettre en difficulté les piétons. La mise en sens unique favorise la voie piétonne et permet de créer une zone partagée laissant une place aux cycles.

Un riverain s'inquiète de savoir si une évaluation de l'augmentation du trafic dans le haut de la rue Victor Hugo a été faite. Qu'est-il prévu ? Corinne BEDART-DELPORTE répond qu'il n'y a pas eu de mesure de comptage dans cette rue. Cependant, il y a nécessité à réfléchir à sa réorganisation et conserver les obstacles visuels afin d'apaiser la vitesse. Le stationnement actuel sera conservé et l'intersection entre les rues Victor Hugo et de Sainte-Geneviève sera aménagée.

Pour l'option C, et notamment les arrêts des bus, il faudra demander à Cœur d'Essonne Agglomération d'étudier des itinéraires de report les plus adaptés.

Quelques participants proposent une option D qui consiste à agrandir le bouclage de l'option A en faisant descendre les véhicules par la rue Gambetta, puis la rue Saint-Exupéry et remonter rue des Acacias de façon à favoriser leur insertion rue de Sainte-Geneviève.

Rue Berthier :

Que faire pour réduire la vitesse rue Berthier car pour éviter les chicanes, les automobilistes passent sur les trottoirs et mettent en péril les piétons. L'espace entre la chicane et la chaussée est trop grand.

A l'heure actuelle, il existe 3 modes de gestion des priorités dans cette rue : des stops, des priorités à droite et des feux tricolores.

Aux 4 intersections, les stops et les priorités à droite pourraient être alternés.

A la demande d'un riverain pour que la rue soit mise en « Zone 30 », il a été répondu que pour cela il faut que la zone de circulation soit apaisée avec des aménagements de voirie spécifiques : plateaux surélevés, matériaux différents...

Il conviendra de modifier le régime de priorité de la rue La Fontaine en installant un « stop » rue Berthier pour casser la vitesse et reconfigurer l'intersection afin d'offrir une meilleure visibilité en coupant légèrement et en créant un îlot central et favoriser ainsi l'insertion des véhicules dans la rue.

Il est rappelé que la rue La Fontaine est particulière car elle est en sens interdit des 2 côtés.

Un riverain souligne qu'au niveau des numéros 63-65-67, il y a toujours des stationnements illicites car le marquage au sol est toujours existant.

A l'issue des différents échanges, Muriel MOSNAT souhaite avoir un avis sur les différentes options proposées et demande à l'assistance de bien vouloir se prononcer à main levée sur celle qui lui semble la plus pertinente :

L'option A : a recueilli aucune voix

L'option B : 14

L'option C : 1

L'option D : 9

L'option D fera cependant l'objet d'une réunion avec les habitants du Quartier Gambetta qui n'ont pas été conviés ce soir.

Les débats étant clos sur ce sujet, Muriel MOSNAT passe aux points proposés par les membres du CQ2

Monsieur André GUENOT

- ✓ **Le nombre de tags sur les murs de la ville et sur les nouveaux conteneurs à verre ne cesse d'augmenter. Est-il prévu un nettoyage ? De plus nous y retrouvons du verre brisé, des sacs plastiques et autres objets divers, type encombrants. L'ancien système de ramassage évitait ce genre d'inconvénient.**

La commune vient d'engager un nettoyage des tags sur certains murs ou bâtiments publics tels que le Centre culturel Baschet. Une équipe réalise également le nettoyage des tags et décollage des stickers sur les panneaux de signalisation. Par contre, le nettoyage des murs privés reste à la charge des propriétaires.

Pour les bornes d'apport volontaire de verre, elles sont propriété du collecteur. La commune a saisi Cœur d'Essonne Agglomération afin de connaître les actions engagées pour leur entretien en termes de tags.

Par ailleurs, la commune avait anticipé le problème fréquent rencontré autour des points d'apport volontaire, aussi une équipe qui interviendra sur ces espaces est en cours de constitution. Elle sera opérationnelle avant l'été.

Le week-end dernier, grâce à la vidéoprotection, l'individu qui réalise les tags « desk » un peu partout en ville a été identifié à la gare en train de tagger, il a été contrôlé par la police avec un bouchon de bombe encore dans sa poche. Une plainte a été déposée afin que l'enquête puisse mener à des sanctions.

- ✓ **Sur le site de l'ancien garage rue Gambetta, aujourd'hui propriété de la ville, s'amoncellent des débris de toutes sortes créant des nuisances visuelles et olfactives pour les riverains et les passants.**

Une première intervention a eu lieu il y a plusieurs mois et les pneus ont été retirés.

La deuxième étape va consister à dépolluer le site afin d'être utilisé à des fins de stockage.

Cependant, un nettoyage du site a eu lieu ce matin, les bidons vont être récupérés par une entreprise spécialisée et les portes vont être soudées de manière à éviter toute intrusion et une clôture de taille supérieure a été installée fin d'éviter tout nouveau dépôt sauvage.

A l'heure actuelle, on ne sait pas si le bâtiment restera ou sera détruit. Le but était de créer une voie piétonne aux normes PMR reliant Gambetta à la gare lorsque l'aménagement du pôle gare sera validé par la SNCF.

- ✓ **Le trottoir devant l'entrée de ce même garage est détérioré et ceci a entraîné la chute d'une habitante du secteur qui s'est blessée au visage en tombant.**

L'incident n'a pas été transmis à la commune mais le signalement a désormais été transmis à Cœur d'Essonne Agglomération pour la réparation du trottoir. Des agents de la commune se sont déplacés sur site et ont effectué une mise en sécurité.

- ✓ **Certaines portions des trottoirs de manière générale sont très détériorées, voire impraticables par endroits : rue Gambetta, Daniele Casanova, Acacias, Sainte-Geneviève. Une remise en état est-elle prévue ?**

Un état des lieux sera réalisé par la commune et transmis à Cœur d'Essonne Agglomération qui assure la compétence de conservation de la voirie incluant chaussée et trottoirs.

Tous les mois, il est procédé à une maintenance de la voirie et notamment des nids de poule. Par ailleurs, une première rencontre a eu lieu avec le Conseil départemental pour un projet de rénovation de la voirie et des trottoirs de la rue de Sainte Geneviève.

- ✓ **Quel devenir pour les emplacements commerciaux réservés en bas de l'immeuble Place du marché ?**

Concernant les emplacements commerciaux en pied de la résidence le Panorama (Promogim) sur la Place du marché, un local a été acquis en vue de la création d'un cabinet dentaire. Le dossier administratif est en cours de montage en vue d'un dépôt d'une demande d'autorisation de travaux le plus rapidement possible. L'ouverture est souhaitée dès septembre. Il reste ainsi encore un local disponible à la vente.

Madame Ludmilla COBIAN

- ✓ **L'aménagement des rues Pasteur, Emile Berthier et Victor Hugo – La rue La Fontaine a été oubliée ?**

Un aménagement à l'angle des rues La Fontaine et Berthier a été présenté en début de réunion. Au-delà de ce projet, il n'était pas prévu d'aménagement de cette voie.

- ✓ **Dans la rue La Fontaine, la circulation des véhicules, le stationnement et la signalétique restent inchangés et encore plus anarchiques**

Actuellement une seule demande a été émise et date d'une année concernant le stationnement dans la rue La Fontaine. Si des problèmes existent, les habitants peuvent se manifester auprès du service Cadre de Vie afin que ceux-ci soient analysés.

- ✓ **La gestion et collecte des déchets est complexe. L'installation des nouvelles bornes à verre et objets encombrants est discutable.**

La commune va saisir Cœur d'Essonne Agglomération afin que soit établi un bilan des difficultés relayées par les habitants suite à la réorganisation des collectes pour que des solutions soient ensuite étudiées sur la base de ce bilan.

- ✓ **Avec l'adoption croissante d'animaux de compagnie, l'hygiène canine sur les trottoirs se dégrade de plus en plus**

La commune observe la même tendance à l'incivisme des propriétaires d'animaux domestiques. Les interventions des jardiniers sur les espaces verts ont dû être arrêtées à plusieurs reprises pour des questions d'hygiène liées à la présence des déjections canines sur les espaces verts.

Un article de rappel a été réalisé dans le Saint-Michel-Ma-Ville fin 2016.

La commune vient également faire l'acquisition de panneaux qui seront posés dans les massifs afin de rappeler leurs obligations aux propriétaires d'animaux.
Enfin de nouveaux rappels seront publiés dans le journal de la ville dans le courant de l'année.

Questions diverses :

- ✓ Madame CATRAIN signale que le tunnel qui fait la jonction entre les rues la Fontaine et les Chênes Verts, qui est un lieu de rencontre pour les collégiens, est sale, n'est-il pas envisageable d'y installer une poubelle ?
- ✓ Par ailleurs, est-il prévu d'installer des racks à vélos devant Baschet comme il en existe au Conservatoire ?

Pour ces 2 questions, Joseph DELPIC a répondu qu'il allait voir ce qu'il était possible de faire.

- ✓ Une personne à mobilité réduite précise la difficulté qu'il rencontre pour circuler en fauteuil aussi bien dans la vallée de l'Orge avec les grilles de caniveau que dans la commune en raison de la largeur des trottoirs trop étroite et notamment sur le tunnel où il doit circuler sur la chaussée.

Joseph DELPIC lui précise que dans le cadre du vote du budget 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération qui aura lieu le 30 mars, il sera décidé de la 1ère phase du Plan d'accessibilité voirie des espaces publics permettant ainsi la réalisation de certains aménagements.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le :

- Mardi 18 avril à 20h30 en salle des Mariages